

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 93493-GL déposée le 22-12-2023, M. ALIGBO Tète, profession : réceptionniste, demeurant à LOME et domicilié à BE-GBENYEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ETOU S. YAOVI et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93552-GL déposée le 22-12-2021, M. DZAHINI Koku Agbéko, profession : Electricien demeurant à Lomé et domicilié(es) à Apédokoe Gbomame, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Sagbado connu sous le nom de Apedokoé Gbomame, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AGAGJI A. Salam

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93572-GL déposée le 22-12-2021, M. ABOUDOULAYE Alihamoudou, profession : Electrotechnicien demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Kitidjan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Togblekopé connu sous le nom de Guénoukopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUDZO Houungbè Agbassou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93574-GL déposée le 22-12-2021, Mme SOKPOLIE Aline Ayawovi, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domicilié(es) à Bè Gbenyéji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Abobo connu sous le nom de Nyamadji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété SOKPOLIE Afi Sonia, à l'Est par la propriété de M. et Mme SOKPOLIS Dola Ange, à l'Ouest par une rue non de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93576-GL déposée le 22-12-2021, M. SOKPOLIE Koffi Dola, profession : Technicien demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lebe, connu sous le nom de Nyamadji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m, au Sud par la propriété SACHY Tsuboulade et à l'Ouest par la propriété AGBOKOU Mana

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93583-GL déposée le 22-12-2021, Mme KUDZU Mansa Makafui épouse EKPE, profession : Rétraitee demeurant à Lomé et domiciliée à Sanguera, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Sanguera connu sous le nom de Kohé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par, au Sud et à l'Est par la propriété AYIVOR Komlan Blounon, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93590-GL déposée le 22-12-2021, Mme TAZO Mazalo, profession : Couturière demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Assome connu sous le nom de Golowou, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOTO, au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93648-GL déposée le 23-12-2021, M. AKOHIN Essénouwa, profession : Délégué médical demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Toklové ,préfecture de(s) Avé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DOVLOE, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 20 et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93684-GL déposée le 24-12-2021, M. et Mme KOUEVIKOE Kangni Robert et ATABUH Akpené Josie, profession : soudeur et financière demeurant à LOME et domiciliés à GBLINKOME, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à SOGBOSSITO connu sous le nom de SOGBOSSITO ,préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété NOUKAFOU, au Sud par la collectivité ADENYO KOZEWO et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93717-GL déposée le 24-12-2021, Mme KINVI-BOH Ayoko N'Kogbé, profession : CHEF D'ENTREPRISE demeurant à LOME et domiciliée à BE PA DE SOUZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 92 ca, situé à KOVIE connu sous le nom de GBEGAME, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20, 16 et 16m et à l'Ouest par la propriété ADJONNYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93718-GL déposée le 24-12-2021, Mme KINVI-BOH Ayoko N'Kogbé, profession : CHEF D'ENTREPRISE demeurant à LOME et domicilié(es) à BE PA DE SOUZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 08 ca, situé à KOVIE connu sous le nom de KPOTA, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16, 16 et 14m et à l'Est par la route GATIGBLE KOVIE de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93719-GL déposée le 24-12-2021, Mme KINVI-BOH Ayoko N'Kogbé, profession : CHEF D'ENTREPRISE demeurant à LOME et domiciliée à PA DE SOUZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 22 ca, situé à KOVIE connu sous le nom de GBEGAME, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par la propriété ADJONNYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93740-GL déposée le 24 décembre 2021, Mme GOMADO Afi Akofa épouse ABRENI, profession : COUTURIERE demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à NOEPE connu sous le nom de ATSAKPO, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété AKPO Yao Jean.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93741-GL déposée le 24-12-2021, Mme ADODO Afiwoua Délali, profession : MENAGERE demeurant à COTE D'IVOIRE et domiciliée à COTE D'IVOIRE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 63 ca, situé à KPESSI connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété THOMAS, au Sud par la propriété AMINDJI Danklou, à l'Est par la propriété AMINDJI Logossa Kodjo et à l'Ouest par la propriété des héritiers AMINDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93748-GL déposée le 24-12-2021, M. EKLOU Yawo Minodji, profession : HUISSIER DE JUSTICE demeurant à LOME et domicilié à AGOE ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 38 ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de AGBLEKOPE, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 et 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOTSAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93760-GL déposée le 27-12-2021, M. BOROZE Hodabalou, profession : Inspecteur des douanes demeurant à Kara et domicilié à Kara Chaminade, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Ahonkpoè, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord, Sud et à l'Ouest par la propriété AHO Kofitsè, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93775-GL déposée le 27-12-2021, Mme KOULEWOSSI Ayaovi, profession : Coiffeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Apédokoè Gbomame, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m et la propriété EVON Edoh, au Sud et à l'Est par la propriété EVON Edoh, à l'Ouest par une rue de 20 m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93800-GL déposée le 27-12-2021, M. AYIDA Donmaye E, profession : Consultant en gestion demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 11 a 21 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Atti Akakpé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est par la propriété TOKO, au Sud par les Ruisseaux TODZOPE et à l'Ouest par la propriété TENGUE Yawo Negble.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93803-GL déposée le 27-12-2021, M. TALAGA Lébédémama, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 84 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Zopomahe Bokon kopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOTO Bokon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93813-GL déposée le 27-12-2021, M. AYEH Kokou Dela-Ko, profession : Informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Soviébé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Davié-Tékpo, connu sous le nom de Daklou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MAGLO, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93830-GL déposée le 28-12-2021, M. TABOU Pignandi A., profession : Gestionnaire demeurant à Mission-Tové et domicilié à Gbézétan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 38 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Gbézétan, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété GBADAGO Kossi, à l'Est par la propriété ADJOYI Kodjo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93905-GL déposée le 29-12-2021, Mme DOGBEAVOU Adouwodji Ameyogan épouse NOLITSE, profession : SECRETAIRE demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeur non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 58 ca, situé à SANGUERA connu sous le nom de DANLIME, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la propriété DJIVON Kodjovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93931-GL déposée le 29-12-2021, M. AKPOTO Messanvi Yaovi, profession : COMMERCANT demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KITEGUI Akuwa et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94003-GL déposée le 30-12-2021, Mme ELOH Kossiwavi Apeafa epse SEGBEDJI, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à Sagbado connu sous le nom de Klémé Djigbé, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EKPLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94012-GL déposée le 30-12-2021, M. DOMENYA Senam Afedo, profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 45 ca, situé à Aflao Avédzi, connu sous le nom de Vessome Hetsavi, préfecture de Golfe et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par le lot 64C, à l'Est par le lot 64B, et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94013-GL déposée le 30-12-2021, M. SENOUVO Acada Emmam, profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé Dingblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 80 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Dingblé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot 757, à l'Est par le lot 759 et à l'Ouest par le lot 755

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94018-GL déposée le 30-12-2021, M. JOHNSON-DJONDO Béniwoa, profession : Notaire demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en cinq parcelles ayant la forme de trois polygones irréguliers et deux quadrilatères irréguliers d'une contenance totale de 01 ha 15 a 25 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Kélékougan, préfecture de Golfe et borné **PARCELLE A** : au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par la route LOME VOGAN de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m. **PARCELLE B** : au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par le lot n° 555 et à l'Ouest par les lots n° 557 et 556. **PARCELLE C** : au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par les lots n° 546 et 548. **PARCELLE D** : au Nord par la voie de contournement de la CEDEAO de 80m, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par le lot n° 531 et à l'Ouest par le lot n° 534. **PARCELLE E** : au Nord par la voie de contournement de la CEDEAO de 80m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n° 529 et à l'Ouest par le lot n° 531.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Nouvelle des Phosphates du Togo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94020-GL déposée le 30-12-2021, M. DOTTO Serge Kossi, profession : Directeur de Société demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aflao connu sous le nom de Wonyomer, préfecture de Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWOUDOR-KOMAHE, au Sud par la Route de Ségbé-Adidogomé

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94035-GL déposée le 30-12-2021, Mme BATEMA Tingrama manté épouse ATADE NANGUIT, profession : Cadre de Banque demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Téléssou, connu sous le nom de Assigomé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par le lot 377, à l'Est par les lots 375, 374 et à l'Ouest par le lot 376B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94037-GL déposée le 30-12-2021, Mme APETOH Yawoa Ekpévi épouse ALOUFA, profession : Retraîtée demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Zossimé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 29 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Zossimé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par un passage de 8m et à l'Ouest par le lot 135A

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94038-GL déposée le 30-12-2021, M. GBADOE Koffi Djogbesse, profession : Jardinier demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 45 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Baguida, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord par le lot 4, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot 13 et à l'Ouest par le lot 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94041-GL déposée le 30-12-2021, M. ATTIOGBE Kwami, profession : Electro-Informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Adakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Bè, connu sous le nom de Attiègou, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGLO Assou, à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94047-GL déposée le 30-12-2021, Mmes DE SOUZA A. Esse Sistavi et DA SILVEIRA Christel-Aviva M, profession : Revendeuse et Etudiante demeurant à Lomé et domiciliées à Adidogomé, majeures non interdites jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 03 ca, situé à Aflao Wugomé, connu sous le nom de Dekpo, préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ATANDJI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété ADODO.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94050-GL déposée le 30-12-2021, Mme AYENAVI Dope, profession : employée demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à LOME BAGUIDA ADAMAVO, connu sous le nom de WETAKUME, préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 205, au Sud par le lot n° 209, à l'Est par le lot n° 208 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94056-GL déposée le 30-12-2021, Mme GUNN Dokor Faustina épouse EDOH-ZOUMEDO, profession : assistante de direction, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 69 ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZIKPIKPO, au Sud par la nouvelle route DJAGBLE ABOLAVE de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à GUNN Dokor Faustina épouse EDOH-ZOUMEDON, GUNN Têth Selom Georges, GUNN Doelé Akpené et GUNN Doété Paul et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94080-GL déposée le 31-12-2021, Mme HOUNKPE Adjovi, profession : journaliste, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 45 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud et à l'Est par un lot non numéroté et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94084-GL déposée le 31-12-2021, M. AMOUSSOU-KPAKPA Koffi Yessouton, profession : photographe, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 04 ca, situé à ANEHO-GLIDJI, connu sous le nom de TOLIKPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la collectivité FOLLY-GBOSSOUH et à l'Ouest par la propriété de la famille ASSIONGBON-THO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94088-GL déposée le 31-12-2021, M. ATTIWOTO Ayih Hose, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 93 ca, situé à 06a 93ca, connu sous le nom de ANEHO AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTIWOTO, au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO et à l'Ouest par les propriétés ATTIWOTO et BROOHM KUETE DANIEL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104315-GL déposée le 10-08-2022, Mme KUEGAH C. Hale Assiongboko, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 53 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de TOKONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPETIGO KOKOU BADI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109721-GL déposée le 12-01-2023, M. ADAMAH Folly Foligan, profession : entrepreneur, demeurant à GLIDJI et domicilié à GLIDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en quatre parcelles ayant la forme de quatre polygones irréguliers d'une contenance totale de 01 ha 42 a 02 ca, situé à ANFOIN ANAME-GBAGAME, connu sous le nom de GOME-GBLE ,préfecture des Lacs et borné **PARCELLE A** : au Nord par la collectivité TEKOU AGBOLO, au Sud par la collectivité EKLOU KOGNON, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune. **PARCELLE B** : au Nord par la collectivité TEKOU AGBOLO, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune. **PARCELLE C** : au Nord par la collectivité AFATSAO FOLLY AYOGBO, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune. **PARCELLE D** : au Nord et à l'Est par la collectivité DOSSEH MIWAKON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ADAMAH Elodie Caroline Ayélé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110399-GL déposée le 30-01-2023, M. TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 27ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 130 et 131, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par le lot n° 137 et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110400-GL déposée le 30-01-2023, M. TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 62ca ,situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m, au Sud par le lot n° 1022 et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110401-GL déposée le 30-01-2023, M. TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 44 ca, situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m et le lot n° 2341B, au Sud par le boulevard MALFAKASSA de 28 m, à l'Est par le lot n° 2341C et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110402-GL déposée le 30-01-2023, M. GAVI Komi, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca, situé à LOME AFLAO TOTSI ADIDOADIN, connu sous le nom de ADIDOADIN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 403 et 405, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 406 et à l'Ouest par le lot n° 402.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110403-GL déposée le 30-01-2023, M. TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 37 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 676, au Sud par le lot n° 678, à l'Est par le lot n° 685 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110404-GL déposée le 30-01-2023, M. TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca ,situé à SAGBADO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une voie rapide de 50m, au Sud par le lot n° 1914, à l'Est par le lot n° 1912 et à l'Ouest par le lot n° 1913B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110405-GL déposée le 30-01-2023, Monsieur TEKOU Fanwonoudé, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 05ca ,situé à SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWAGA, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété AWAGAATSOUPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110406-GL déposée le 30-01-2023, Mme P'KLA N'tchetou épouse KAFECHINA, profession : inspectrice des douanes, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la collectivité KPOTIMA, à l'Est par la propriété APETOWOGBO AMAVI et à l'Ouest par la propriété ADJOGLE KOAMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110407-GL déposée le 30-01-2023, Mme P'KLA N'tchetou épouse KAFECHINA, profession : inspectrice des douanes, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SAMLA TODO, au Sud par une rue existante de 18 m et à l'Est par la collectivité GOLOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110408-GL déposée le 30-01-2023, M. OKANGNY Ayi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 35ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité ADZOGLE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110409-GL déposée le 30-01-2023, M. AMOUZOUVI Sotodjo Koffi, profession : enseignant, demeurant à CEG KPIME TOMEGBE et domicilié à CEG KPIME TOMEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 85 ca, situé à GLIDJI ATTOTIDEKA, connu sous le nom de BOKONVI-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers KONGO et au Sud par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110410-GL déposée le 30-01-2023, M. AFUTOO Ekoué Amevi, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par le lot n° 943 et à l'Ouest par le lot n° 940B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110411-GL déposée le 30-01-2023, M. AFUTOO Ekoué Amevi, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 13ca ,situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 957, au Sud par la route VAKPOSSITO ELAVAGNON de 28m et à l'Est par le lot n° 958.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110412-GL déposée le 30-01-2023, M. BESSAN AGLIGO Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à ANEHO et domicilié à TOGOKOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à GBODJOME TOGOKOME, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PLACCA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110413-GL déposée le 30-01-2023, M. MAMODOU Abdourachidou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de VOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJELI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110414-GL déposée le 30-01-2023, M. BILASSE Pyabalo, profession : gestionnaire de projet, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE AVAN, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODEKA et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110415-GL déposée le 30-01-2023, M. AGBO K. Dominique, profession : vendeur, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 55ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPATCHA et au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110416-GL déposée le 30-01-2023, M. AMOUZOUVI Kossivi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATADZI DOGBEDA SODZEDO et à l'Est par la route SANGUERA SEGBE de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110417-GL déposée le 30-01-2023, M. TIMO Mossé, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDJO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110418-GL déposée le 30-01-2023, M. GAFA Yawo Teih, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 09 ca, situé à SANGUERA AMEDENTA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AWOBA et NAGBLA, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110419-GL déposée le 30-01-2023, Mme AHOBLE Amavi Akofa, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à AFLAO TOTSI, connu sous le nom de GBOVE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 802, au Sud par les lots n° 807B et 807C, à l'Est par l'avenue de Pya de 28m et à l'Ouest par le lot n° 806.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110420-GL déposée le 30-01-2023, Mme GNON Sando, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de SEWOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EGUE et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110421-GL déposée le 30-01-2023, M. AGLAMEY Kossi Agbégnigah, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 647B, au Sud par une réserve administrative spéciale et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110422-GL déposée le 30-01-2023, M. DOSSEH Komlan Evi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 23 a 65 ca, situé à AGOUEGAN, connu sous le nom de KLOUVIDONOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEDEGNATO et à l'Ouest par les propriétés ADODJISSI, MIVEDOR et KOUEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110423-GL déposée le 30-01-2023, M. NUNYAVA KOSSI Kodjo Christian, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 61 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEVOR et à l'Est par la route ALINKA CAMP FIR de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110424-GL déposée le 30-01-2023, M. KOSSI Yaovi Ogah, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME GAKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'axe de la voie ferrée LOME KPALIME, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NOMANYO et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110425-GL déposée le 30-01-2023, M. KLUTSE Kossi Djodjivi, profession : ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME WESSOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 82 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LATEY ETSEY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110426-GL déposée le 30-01-2023, M. DOSSOU Kokou Djordji, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFOLA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110427-GL déposée le 30-01-2023, Mme KPELLY Sonya A. Elsa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO GOLOE-KOPE, connu sous le nom de GOLOE KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUKOUYIBO AGBETAWOPO KOUMAH et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110428-GL déposée le 30-01-2023, Mme N'KONOU Afi, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110429-GL déposée le 30-01-2023, M. AKA Yawo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIKPO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110430-GL déposée le 30-01-2023, M. KPETO Agbryo Yao, profession : comptable financier, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AHIADZIKPE, au Sud et à l'Est par la collectivité HOUNKPETOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110431-GL déposée le 30-01-2023, M. AHADJI Kodjovi Wisdom, profession : sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BIYOWE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110432-GL déposée le 30-01-2023, M. AHOLU Kodzo Futse, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à SITO AEROPORT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 137, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par le lot n° 130 et à l'Ouest par le lot n° 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110433-GL déposée le 30-01-2023, M. BOUNDJOU Isofa Gnofam, profession : mécanicien diéséliste, demeurant à ANEHO et domicilié à KPEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 46 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIAKONU KOMLAN et à l'Est par une rue de 08 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110434-GL déposée le 30-01-2023, Monsieur TCHASSAMA ESO-HANA Bewibadi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 50 ca ,situé à BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m et à l'Est par les lots n° 3 bis et 4 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110435-GL déposée le 30-01-2023, Monsieur KPOTO Komlanvi Awounyo, profession : cultivateur, demeurant à DALAVE et domicilié à DALAVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 03 a 45 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 21m, au Sud et à l'Est par la collectivité KPOTO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110436-GL déposée le 30-01-2023, Mme IDRISOU Hindou, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBALENYO AGBETI TOGOH, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 12 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110437-GL déposée le 30-01-2023, M. AFANSINO Koffi Tonato, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à LOME BAGUIDA ADAMAVO, connu sous le nom de MAYA-KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 m chacune, au Sud par les lots n° 247B et 248B et à l'Ouest par le lot n° 247B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110438-GL déposée le 30-01-2023, M. GATRI Yawovi Séna, profession : guide touristique, demeurant à LOME et domicilié à KANYIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEGBLONGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110439-GL déposée le 30-01-2023, Mme BAYOR Aïschatou, profession : directrice de société, demeurant à AGOE et domiciliée à GNAMASSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MONDJRO et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110440-GL déposée le 30-01-2023, M. AKOMADAN Kodjo Josué, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 92 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ESSE KOSSI, AGBAVI KOSSI et ETSE ANANI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110441-GL déposée le 30-01-2023, M. BADIROU M. Moktar A-A, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 62 ca, situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de AHANOUKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté et le titre foncier n° 637TT, au Sud par la rue KWASSI BRUCE de 08 m, à l'Est par un lot non numéroté et à l'Ouest par le titre foncier 712TT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110442-GL déposée le 30-01-2023, M. BADIROU M. Moktar A-A, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 32 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KANYIKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue ANKA, au Sud par le lot n° 246, à l'Est par le lot n° 241B et à l'Ouest par le lot n° 240.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110443-GL déposée le 30-01-2023, M. BRANGAMA Dinouny Binssah, profession : commissionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à AGOE-GBONVE, connu sous le nom de MINAMADOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 632, au Sud et à l'Est par le lot n° 634A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110444-GL déposée le 30-01-2023, Mme KUEGAH Ayele, profession : infirmière d'Etat, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN DOGBEAVOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZOE ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIABA FOFOVI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110445-GL déposée le 30-01-2023, Mme ATCHONGLO Akossiwa M. épouse YOVO, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à RESERVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 253, au Sud par les lots n° 257 et 258, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 254.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110446-GL déposée le 30-01-2023, M. SEWAVI Komi Lassevi, profession : peintre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 75 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de EZION KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EZION KOAMI JEAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110447-GL déposée le 30-01-2023, Mme YEMDAGO Yaliba Dinla, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE ADJOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110448-GL déposée le 30-01-2023, Mme AKAKPO Afiwa, profession : aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZO KODJO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110449-GL déposée le 30-01-2023, Mme AKAKPO Abra, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 79 ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZO KODJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110450-GL déposée le 31-01-2023, M. DAKOU Komlan Agouda, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADZRAKOU et AGBEGNIGAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110451-GL déposée le 31-01-2023, Mme LARE Damitétine Eugénie épouse GBOTCHO, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca ,situé à LOME TOKOIN TAME, connu sous le nom de TAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 21A, au Sud par le lot n° 21bis B, à l'Est par le lot n° 22 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110452-GL déposée le 31-01-2023, Mme ZANKPE Ablavi Mawousse, profession : revendeuse, demeurant à FRANCE et domiciliée à PARIS ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de YOVOKOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 34 m, au Sud par le lot n° 912, à l'Est par le lot n° 899B et à l'Ouest par le lot n° 898.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110453-GL déposée le 31-01-2023, M. ADABRA Kokou-Messan, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 73 ca, situé à BE ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 1963, 1960B et 1961A et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110454-GL déposée le 31-01-2023, M. AKPAKA Kossi, profession : enseignant, demeurant à HIHEATRO OKPAHOUE et domicilié à HIHEATRO OKPAHOUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOGOME DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GADA DJIVON CHRISTOPHE et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110455-GL déposée le 31-01-2023, M. LODONOU Komlan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de AFLAO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1133bis, au Sud par le lot n° 1134bis, à l'Est par les lots n° 1133 bis et 1134bis et à l'Ouest par la voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110456-GL déposée le 31-01-2023, Mme KEMENCE Adjo Amono, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à GLIDJI CAMP MILITAIRE, connu sous le nom de KLOUKOUTOU KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TEKO AGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110457-GL déposée le 31-01-2023, M. KOUDAYA Noamessi, profession : peintre, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 28 ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110458-GL déposée le 31-01-2023, M. EZI L. Giovanni K, profession : élève, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud par le lot n° 79, à l'Est par le lot n° 78A et à l'Ouest par le lot n° 76.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110459-GL déposée le 31-01-2023, Madame LAWSON BOE AMINO Edoh Meheza, profession : hôtelière, demeurant à LOME et domiciliée à AKATO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GALE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110460-GL déposée le 31-01-2023, Mme VIGNON Akoko, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 84 ca, situé à LOME TOKOIN AVIATION, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le boulevard de l'OTI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots non numérotés.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110461-GL déposée le 31-01-2023, M. ABOTSI Kossi, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 60 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1395B et 1396A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 1396A, 1393C et 1394, et à l'Ouest par les lots n° 1395B, 1392 et 1393A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110462-GL déposée le 31-01-2023, M. LEMOU Kogan, profession : professeur, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMAGLI AKOSSIIWA, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110463-GL déposée le 31-01-2023, M. DOUHA Yao, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété D'ALMEIDA, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par une voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110464-GL déposée le 31-01-2023, Mme BAXEN Akouvi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 62 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAXEN et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110465-GL déposée le 31-01-2023, Mme IROUKORA Akpedjé, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété BEHOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par les propriétés BEHOU et ADJODO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110466-GL déposée le 31-01-2023, M. ADZINYO Kodzo Edem, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de EKPO WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AYIVON EKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110467-GL déposée le 31-01-2023, M. AMOUZOU Yawo, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 38 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110468-GL déposée le 31-01-2023, Mme ANTHONY Adjo Sitsofe, profession : caissière, demeurant à FRANCE et domiciliée à PARIS, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de AFIDEGNIGBAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADAYO AIME BATHOLY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110469-GL déposée le 31-01-2023, M. MOHOU Messanh Agbéko, profession : professeur d'université, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 44 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ANYIGBANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110470-GL déposée le 31-01-2023, M. BIAM Kouami, profession : imprimeur, demeurant à KPOGAN et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 51 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO, au Sud par la propriété MALM AMBROISE, à l'Est par la propriété AGBESSI et à l'Ouest par la propriété WAKLATSI A. MANFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110471-GL déposée le 31-01-2023, Mme OURO-AGORO Aguidagba, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à SANGUERA AMADENTA, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWAGA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110472-GL déposée le 31-01-2023, Mme DARRAH Elinam Apefan, profession : ménagère, demeurant à AGOE NYIVE et domiciliée à AGOE NYIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 81 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DJEDEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 21B, à l'Est par une réserve administrative spéciale et à l'Ouest par le lot n° 13.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110473-GL déposée le 31-01-2023, M. VOLLEY Koffi Djigbodi, profession : instituteur retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 41 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de ZONE MAMAN N'DANIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par le lot n° 683, à l'Est par le lot n° 685 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110474-GL déposée le 31-01-2023, M. ADABRA Koffi, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété TENGEY, au Sud par la propriété GOLOE, à l'Est par la propriété SARA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110475-GL déposée le 31-01-2023, Mme AKAKPO Akouavi épouse AGBOBLI, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 63 ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTIKPO et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110476-GL déposée le 31-01-2023, Mme BOGLO Eya, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DOLA AGBELESSESSI, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPODO AMAVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110477-GL déposée le 31-01-2023, Mme DJOSSA Akouavi épouse SEGBEDJI, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à LOME BE-KPOTA, connu sous le nom de ATCHANTSIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 37, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la rue AGBAN et à l'Ouest par le lot n° 35.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110478-GL déposée le 31-01-2023, M. MESSANVI Djo Messan, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à ATTIOIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 39 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAGA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110479-GL déposée le 31-01-2023, M. MISSIH Aklesso Awossa, profession : agriculteur, demeurant à TCHAMBA et domicilié à MEDINA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 76 ca, situé à AGOE NYIVE DEMAKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABLE MISSISSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110480-GL déposée le 31-01-2023, Mme PIDJAKARE Prenam, profession : couturière, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOMENO-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWOUNDZA et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110481-GL déposée le 31-01-2023, M. APENOUVON Agbeko, profession : géomètre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 68 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud par la collectivité ALI, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOUMEY EGBE SEVERIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110482-GL déposée le 31-01-2023, M. NASSAMPERE Kinanso, profession : ingénieur agronome, demeurant à DAPAONG et domicilié à DAPAONG, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 38 ca, situé à LEGBASSITO AVINATO, connu sous le nom de TOTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété KPATIMA K. A. ELOM, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110483-GL déposée le 31-01-2023, M. ABBEY Mate Wobube, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 05 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers KOUTOWOU TOGBUINE PLASSI GAGBAN et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110484-GL déposée le 31-01-2023, M. ABBEY Mate Wobube, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 14 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers KOUTOWOU TOGBUINE PLASSI GAGBAN, au Sud par une rue de 20m et à l'Ouest par la propriété RICHARD.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110485-GL déposée le 31-01-2023, M. LAWSON Dovi Djolley, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 87ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m chacune et au Sud par les lots n° 635B et 637.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110486-GL déposée le 31-01-2023, Mme DJAHLIN Ama Anyoko, profession : graphiste, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 36 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 374B, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110487-GL déposée le 31-01-2023, Mme TCHEMI-TCHAMBI Bahomda M, profession : cadre de banque, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 462, à l'Est par le lot n° 460 et à l'Ouest par le lot n° 464.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110488-GL déposée le 31-01-2023, Mme AKA Adjoa Christiane, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TEKPE DENU et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110489-GL déposée le 31-01-2023, Mme MEGNASSAN Pierrette E, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DAYIBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110490-GL déposée le 31-01-2023, Mme MEGNASSAN Pierrette E, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DAYIBO et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110491-GL déposée le 31-01-2023, M. GAFAN Kokouvi Charles, profession : PDG de société, demeurant à LOME et domicilié à BE AMOUTIEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALLAGLOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110492-GL déposée le 31-01-2023, Mme BRUCE Yaovi Ahliba, profession : secrétaire dactylo, demeurant à FRANCE et domiciliée à PARIS, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de DAGBOVI KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud par les lots n° 4 et 5, à l'Est par le lot n° 3 et à l'Ouest par le lot n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110493-GL déposée le 31-01-2023, M. TOGBEDJI Ayaovi Brunson Peace, profession : professeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 73 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIANGBLE, et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110494-GL déposée le 31-01-2023, M. MIDZRATO Messanvi, profession : mécanicien général, demeurant à LOME et domicilié à DABADA KONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 66 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 276B, au Sud par le lot n° 279 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110495-GL déposée le 31-01-2023, M. DUNKU Koamivi, profession : vannier, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMAKO et à l'Est par la route SAGBADO SEGBE de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110496-GL déposée le 31-01-2023, M. AGBA Kodjo Dansouvi, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 95 ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 765B, à l'Est par le lot n° 766A et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110497-GL déposée le 31-01-2023, M AFFO Abdou Razak, profession : revendeur, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à Allemagne, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATCHANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 320A et 321A, au Sud par le lot n° 323, à l'Est par le lot n° 321A et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110498-GL déposée le 31-01-2023, M. EKOUE Afandivi, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 39 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MLAGANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110499-GL déposée le 31-01-2023, M. AFAGBEGEE Kwaku Gounou V, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à LOME BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 17, au Sud par le lot n° 19, à l'Est par le lot n° 21 et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110500-GL déposée le 31-01-2023, Mme AGOUNON Akoélé Florence, profession : aide-comptable, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AHLIHAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAGUE KLUTSE KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110501-GL déposée le 01-02-2023, M. MAGNAN Meweani, profession : ingénieur de travaux, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 642, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 644 et à l'Ouest par le lot n° 641A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110502-GL déposée le 01-02-2023, Monsieur KLOKPA Komlan Sefandji, profession : délégué médical, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 02 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, et la propriété AHIABA KODJOVI, au Sud et à l'Est par la propriété GLAKPE MESSAN et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110503-GL déposée le 01-02-2023, Mme AWOONOR Mawusi Ama épouse RUBY, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété NEGLOKPE CLEMENT, à l'Est par les propriétés WOGLO AGBEMENOU et GLOKPE CLEMENT et à l'Ouest par la propriété ALOGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110504-GL déposée le 01-02-2023, Monsieur TOSSOU Atidoualo Komlan, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MOKLI KOMLA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110505-GL déposée le 01-02-2023, M. APETOVI Edoh, profession : contrôleur de gestion, demeurant à AGOE et domicilié à PLANTATION, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIADEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110506-GL déposée le 01-02-2023, M. LAWSON D. Anani Barthélémy Georges, profession : tailleur, demeurant à FRANCE et domicilié à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité WOTOR, à l'Est par la voie ferrée LOME BLITTA et à l'Ouest par une ruelle de 08 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110507-GL déposée le 01-02-2023, M. KONDO Kondo Awidoki, profession : technicien génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DJOVEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BOURAIMA INOUSSA et à l'Est par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110508-GL déposée le 01-02-2023, M. SODJEDO Missinhoun Jacques, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 38 ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de TSIKPLONOUKONDJI, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTISSIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110509-GL déposée le 01-02-2023, Monsieur AVOYI Komi Dodzi, profession : maçon carreleur, demeurant à TSEVIE et domicilié à BOLOUMONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à DALAVE KLADZEME, connu sous le nom de AWAN KLADZEME, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOMALI AKOU-SIKA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110510-GL déposée le 01-02-2023, M. GBANDI Napo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADZEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EZOUH et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110511-GL déposée le 01-02-2023, Mme BOUKARI Rachida épouse TCHAMDJA, profession : hôtelière, demeurant à AGOE et domiciliée à AMADENTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 47 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMADENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LONHOGAN GATI et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110512-GL déposée le 01-02-2023, M. ZINZINA Safiou Malnere, profession : psychologue, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 18ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 420, au Sud par le lot n° 424, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 422.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110513-GL déposée le 01-02-2023, Mme ADAM Sadia, profession : historienne, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété TEMANOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110514-GL déposée le 01-02-2023, M. AYIVON Komlanvi, profession : imprimeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 14 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGOUZE, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADRAKY et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110515-GL déposée le 01-02-2023, M. AYIVON Komlanvi, profession : imprimeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 78 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONDO et DJADJA GNAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110516-GL déposée le 01-02-2023, M. AYIVON Komlanvi, profession : imprimeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKATO, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110517-GL déposée le 01-02-2023, M. AYIVON Komlanvi, profession : imprimeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SADZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110518-GL déposée le 01-02-2023, M. AYIVON Komlanvi, profession : imprimeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 10 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADRAKY et au Sud par la route SANGUERA SANYRAKOR de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110519-GL déposée le 01-02-2023, Mme DOSSOU Kossiwa Bal-Bina, profession : ménagère, demeurant à FRANCE et domiciliée à France, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 35 ca, situé à AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ELOH AGOUTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110520-GL déposée le 01-02-2023, M. DOSSA Kodzo Mawuena, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la route AKATO SEGBE DOUANE de 30 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOGBLOGNANAN DJIGBAN GALLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110521-GL déposée le 01-02-2023, M. DOSSA Kodzo Mawuena, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 10m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOGBLOGNANAN DJIGBAN GALLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110522-GL déposée le 01-02-2023, Mme ASSIOGBON Grace Dédé, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 15 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEMANYO ADOGLIN HAPPINES.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110523-GL déposée le 01-02-2023, Monsieur ADIKI ATIWI Atihezi, profession : greffier, demeurant à LOME et domicilié à BE KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIYIKPODZI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZANSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110524-GL déposée le 01-02-2023, Ms. DJADJOU Koffi, DJADOU Edou Apélé et Mme DJADJOU Abouya, profession : revendeur, administrateur civil et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 86 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de AGBODAN KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété DJADJOU ADENOIN, à l'Est par une rue de 14 m et la propriété AFANYOME et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110525-GL déposée le 01-02-2023, M. NYANONENE Komlavi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AHIABA et à l'Ouest par les propriétés ADONSOU et AHIABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110526-GL déposée le 01-02-2023, M. SODATONOU Koami Rico, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 18 m, au Sud et à l'Est par la collectivité EDOUARD MENSAH et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110527-GL déposée le 01-02-2023, Mme AHITE Dédé, profession : directrice de société, demeurant à ANEHO et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 99 ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 17 et 19, à l'Est par le lot n° 20B et à l'Ouest par le lot n° 18A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110528-GL déposée le 01-02-2023, Mme AHITE Dédé, profession : directrice de société, demeurant à ANEHO et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 99 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 20, à l'Est par le lot n° 18 et à l'Ouest par la propriété HOUSSEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110529-GL déposée le 23-02-2000, M. EKPE Yawotse Koffi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOUTE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110530-GL déposée le 01-02-2023, Mme SOSSOU Ayabavi, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 27ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de PLANTATION, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 224, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 216.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110531-GL déposée le 01-02-2023, Mme LAWSON TOKPALO Kayi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADEWI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EKLKOUVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110532-GL déposée le 01-02-2023, M. TOUDEKA Comlan Bernard, profession : peintre-bâtiment, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à TOGGLEKOPE FIDOKPUI, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBANYO BROUSSOU et à l'Est par une rue existante de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110533-GL déposée le 01-02-2023, M. AFANLETE Ayaovi Paul, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 66 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 619A, au Sud par le lot n° 620 et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110534-GL déposée le 01-02-2023, M. MAYIKOU Kokou, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à DEVEGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à LEGBASSITO MADJIKPETO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBOLOVI KODJO, et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110535-GL déposée le 01-02-2023, M. MAYIKOU Kokou, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à DEVEGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97ca, situé à LOME DEVEGO, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOSSAH MEWANOU ANDREAS et à l'Est par une rue existante de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110536-GL déposée le 01-02-2023, M. BOUKOUNDJA Gbati, profession : gestionnaire ressources humaines, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 20 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110537-GL déposée le 01-02-2023, Mme NINGUEMPIEN Assibi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUVEDOU DZATUI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110538-GL déposée le 01-02-2023, M. ADJABEH Ambroise, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route SANGUERAATIEME de 30m, au Sud par une rue de 14, à l'Est par la propriété ADRAKY KOKOVI AGBAN et à l'Ouest par la propriété SOFANHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110539-GL déposée le 01-02-2023, Mme ALITOKUN Bonna et M. YAPI Assi Gabriel, profession : hôtesse de caisse et commercial, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise et Française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 71 ca, situé à BAGUIDAAFANOU-KOPE, connu sous le nom de AFANOU-KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots non numérotés.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110540-GL déposée le 01-02-2023, M. MENSAH-MEGNASSAN Attisso, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DEKU KOFFI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MENSAH-MEGNASSAN Eklou Giovanni et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110541-GL déposée le 01-02-2023, M. BASSAYI Essohanam, profession : technicien supérieur, demeurant à FRANCE et domicilié à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 192A, au Sud par le lot n° 193 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110542-GL déposée le 01-02-2023, M. BASSAYI Essohanam, profession : technicien supérieur, demeurant à FRANCE et domicilié à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 40 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJIVON KOMLAN ANANI et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110543-GL déposée le 01-02-2023, Mme PITCHOLO Massan Pitamowé, profession : ménagère, demeurant à KARA et domiciliée à KARA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1031, au Sud par un passage de 04m, à l'Est par la route AGOE NYIVE CACAVELI LA SOURCE de 30m et à l'Ouest par le lot n° 1030A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110544-GL déposée le 01-02-2023, Mme ABOTCHI Adjowa, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ATSANVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81 ca, situé à ADETIKOPE TSIKPLONOU, connu sous le nom de TSIKPLONOUKONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOKOUBA, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par la propriété EL-HADJ MOHAMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110545-GL déposée le 01-02-2023, M. KASSAVI Kodjo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KLEME ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à SANGUERA KLEME, connu sous le nom de GAKPOTO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBEDIVLO KOFFI et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110546-GL déposée le 01-02-2023, M. AVOTO-KLOTI Kodjo, profession : vendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 64 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de FINI KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110547-GL déposée le 01-02-2023, M. ANAKA Mayani, profession : brigadier-chef de police, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 36 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de XEVITIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJODA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110548-GL déposée le 01-02-2023, M. KPEKPASSE Rafiou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ANYIGLO et à l'Ouest par une voie de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110549-GL déposée le 01-02-2023, M. GBARE Moukailou, profession : mécanicien auto, demeurant à AGOE et domicilié à TOGGLEKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 10 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 530, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une voie de 50 m et à l'Ouest par le lot n° 528.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110550-GL déposée le 01-02-2023, M. ALFA-TOGA Abass, profession : soudeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 24 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 60, au Sud par le lot n° 61B, à l'Est par le lot n° 62 et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110551-GL déposée le 01-02-2023, M. ALLADO-YAWOVI Kokoudjin, profession : officier, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 35 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN MIHESSO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110552-GL déposée le 02-02-2023, Mme LAKRE Akim épouse AMOULOU, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO KOVE, connu sous le nom de BLIPOUPOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AXOVI AMEJEAN, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la propriété DJELOU KODJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110553-GL déposée le 02-02-2023, Mme AKPAKLI Adjovi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété GADEDE KOMLAN SEMAGNON, au Sud par une rue de 14 m, et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110554-GL déposée le 02-02-2023, M. ANKU Gilbert, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110555-GL déposée le 02-02-2023, M. SADJO-HETSU Dodzi Délali Kodzovi, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGNRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route SANGUERA AMEDENTA de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GATO KOKOUI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110556-GL déposée le 02-02-2023, M. ABOTSI Kodzo Dodzi, profession : technicien en génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO YOKOE AGBLEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEKOVI D. et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110557-GL déposée le 02-02-2023, M. ADJOGNON Kodjo Méwoèto, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de YOVOKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité LAMBOU, au Sud par une rue non dénommée de 10 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110558-GL déposée le 02-02-2023, M. EDJI Yawo, profession : coordonnateur de projet, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 2838, à l'Est par le lot n° 2841 et à l'Ouest par le lot n° 2839A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110559-GL déposée le 02-02-2023, M. et Mme SAH HODONOU Alphonse Sourou et MENSAH Adjoko Léonie, profession : revendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à AVEPOZO, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 87 ca, situé à KPESSI AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZAMKPE YOVO AYAO, au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110560-GL déposée le 02-02-2023, Mme AGBOGAN Semenou A. épouse BOCCOVI, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 30ca, situé à LOME ZONE CENTRALE NORD, connu sous le nom de ZONE CENTRALE NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 516, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 517B et à l'Ouest par le lot n° 515.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110561-GL déposée le 02-02-2023, M. DOWOUSSOU Mensavi Salomon, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE WANOU, connu sous le nom de WANOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOE AKOELE et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110562-GL déposée le 02-02-2023, M. DOWOUSSOU Koffi Essebue, profession : infirmier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de WANOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOE AKOELE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110563-GL déposée le 02-02-2023, Mme AKAKPO Issola Oyemi épouse KPELAFIYA, profession : pâtissière, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 02 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LONHOGAN et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110564-GL déposée le 02-02-2023, Mme MENSAH Abra Afeafa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BESSOU MAKKA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110565-GL déposée le 02-02-2023, Mme MENSAH Dovi épouse AMAGLO, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété MENSAH ADJO D. C, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOKOU AGBODJINSI et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110566-GL déposée le 02-02-2023, M. AMAGLO Kwami Cilio, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 29 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGBOTRO SAKLO, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété SOUZA DJIDJOSSE et à l'Ouest par la propriété BANISSAN K. DZIDZOGBE et EDEM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110567-GL déposée le 02-02-2023, M. AMAGLO Kossivi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 75 ca, situé à SANGUERA ASSIGOME, connu sous le nom de ATIGAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité ATIGAN, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOKOU KOMLAN et à l'Est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110568-GL déposée le 02-02-2023, M. KADISSOLI Tchamiè, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LAOGNAMASSI et à l'Ouest par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110569-GL déposée le 02-02-2023, M. EDORH Essé Mawulé, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à SANGUERA WOUGOME, connu sous le nom de ADJOTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDOLO KODZO et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110570-GL déposée le 02-02-2023, M. et Mme AMAH-TCHOUTCHOUI Ekoué et MEVI Cheyla épouse AMAH-TCHOUTCHOUI, profession : informaticien et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à HEDZRANAWOE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à BE, connu sous le nom de ATIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 154, au Sud par le lot n° 150, à l'Est par le lot n° 153 et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110571-GL déposée le 02-02-2023, Mme KINDOYOE Odette épouse TEKOE, profession : employée de banque, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 58 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVE DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NYAMAKOU APEDOH et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110572-GL déposée le 02-02-2023, Mme ANANI Mawuli Djatougbe, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJO et au Sud par une rue de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110573-GL déposée le 02-02-2023, M. et Mme ABOTCHI Atchou et KUNYIGBA Kuia, profession : chauffeur et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LOME DEVEGO, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOTOR EDOH.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110574-GL déposée le 02-02-2023, M. TAKOUGNADI Essoham, profession : agent de douanes, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de KPEDEVI KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 556, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par le lot n° 559.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110575-GL déposée le 02-02-2023, Mme AYAYI GAH Adakou Essou, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 37 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MESSAN et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110576-GL déposée le 02-02-2023, Mme ALI Halaban, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de TOGBLE GUENOUKOPE DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KOUDZO et à l'Est par une voie de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110577-GL déposée le 02-02-2023, Mme TRAORE Mohazetou, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à ADJOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 284, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par le lot n° 288 et à l'Ouest par le lot n° 289 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110578-GL déposée le 02-02-2023, M. TCHATCHIBARA Beyelemidi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à LOGOPE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1038, au Sud par le lot n° 1041B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1041A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110579-GL déposée le 02-02-2023, M. KOUMEDI Kossi, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 27 ca, situé à BE ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par un espace non dénommé et à l'Ouest par le lot n° 244.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110580-GL déposée le 02-02-2023, M. et Mme ASSILATAM Kokouvi Brice A. et AKAKPO-TOULAN Ayélégan S. D. W, profession : caissier et infirmière, demeurant à LOME et domiciliés à LOME ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 65 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété PRINCE AGBODJAN SEMETOH EDO, au Sud par la voie ferrée LOME ANEHO, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110581-GL déposée le 02-02-2023, M. KPADE Dévo Devio Lonlonfom Comlanvi, profession : professeur, demeurant à COTE D'IVOIRE et domicilié à COTE D'IVOIRE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à AGBATA, connu sous le nom de AGBATA-LANSO ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJIKO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110582-GL déposée le 02-02-2023, M. WILSON Akovi G. Mawulolo, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité LONHOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110583-GL déposée le 02-02-2023, M. LOGOSSOU Amélé Mawulé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN GBADAGO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 37ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIGOME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIALE et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110584-GL déposée le 02-02-2023, Mme ZIGGAH Abra Mawussi, profession : retraitée, demeurant à LOME APEDOKOE et domiciliée à GBOMAME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 27ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110585-GL déposée le 02-02-2023, Mme GUEZERE Adzowa épouse ADEMOLA, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01 a 19 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété GBENYEDJI V. AKOSSIWA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110586-GL déposée le 02-02-2023, Mme FOLLYGAN HEMAZRO Kayi, profession : ménagère, demeurant à ANEHO et domiciliée à BADJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GOUMOUKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFANSINOUE et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110587-GL déposée le 02-02-2023, M. FOLLYGAN HEMAZRO Kankoe, profession : comptable, demeurant à ANEHO et domicilié à DEGBENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO GOUMOUKOPE, connu sous le nom de JARDIN ADODO, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFANSINOUE KOKOU GATIEN et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110588-GL déposée le 02-02-2023, M. KODJO Komlan Edem, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 18m, au Sud par la propriété AGBODOGLO SODJINSSI, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété AGBODOGLO KOMIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110589-GL déposée le 02-02-2023, M. OURO-AKPO Foussemi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KENOUE et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110590-GL déposée le 02-02-2023, M. KODJO Ablanyo Viva, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par le lot n° 1139 et à l'Est par le lot n° 1137.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110591-GL déposée le 02-02-2023, Mme YAKANOU Kossiwa, profession : typographe, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 55ca, situé à AGOE NYIVE VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOUSSOU SOWADAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110592-GL déposée le 02-02-2023, M. AZATEKLU Kokou Amenyo, profession : instituteur, demeurant à SANGUERA et domicilié à BOKPOKPOR ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 23ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADEVE ADECHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110593-GL déposée le 02-02-2023, Mme YAKANOU Kossiwa, profession : typographe, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KLIKAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110594-GL déposée le 02-02-2023, M. AGBATI Kossivi Joël, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à BE ADAKPAME, connu sous le nom de DABADA-KONDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1550A, au Sud par la rue AGBATI, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n° 1550A et 1551A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110595-GL déposée le 02-02-2023, M. DIAWARA Mahamadou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Malienne ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à BE TOKOIN, connu sous le nom de N'KAFU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 44B, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SCI MAHAMADOU ISSA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110596-GL déposée le 02-02-2023, M. DIAWARA Lassana, profession : employé de commerce, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Malienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à BE TOKOIN, connu sous le nom de N'KAFU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 40, au Sud par le lot n° 44A, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SCI LASSA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110597-GL déposée le 02-02-2023, M. AGBOSSOU Kodjo Dalbert, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 38 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété KOLEGAIN, à l'Est par le titre foncier n° 63750RT et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110598-GL déposée le 02-02-2023, M. AGOSSOU Dossou, profession : gendarme, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110599-GL déposée le 02-02-2023, M. ALFA Bawibadi Ramses, profession : artiste comédien, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1921, au Sud une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1920A et à l'Ouest par le lot n° 1922.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110600-GL déposée le 02-02-2023, M. GODO Yawo, profession : apprenti mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GNAMAVO NICOLAS et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110601-GL déposée le 02-02-2023, M. ALOUMON Gbessimide, profession : couturier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de KOSSI AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVITO-AKOSSOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110602-GL déposée le 02-02-2023, M. AGUNYO Akua Natacha, profession : commerçante, demeurant à BELGIQUE et domiciliée à BELGIQUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à BAGUIDA SUD-OUEST, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 555 et 557A, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par la route de BAGUIDA PLAGES de 30 m et à l'Ouest par les lots n° 555 et 554.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110603-GL déposée le 02-02-2023, Mme AGUNYO Akua Natacha, profession : commerçante, demeurant à BELGIQUE et domiciliée à BELGIQUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 84 ca, situé à LOME BAGUIDA SUD-OUEST, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 556, à l'Est par le lot n° 557 et à l'Ouest par le lot n° 553.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110604-GL déposée le 02-02-2023, M. ACOLATSE Yawo Mawulawoe, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN PROTESTANT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOMBELI KOMASSI WOFOA et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110605-GL déposée le 02-02-2023, M. AMEGAN Koffi Dzadu, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 62 ca, situé à LOME AFLAO AVENOU, connu sous le nom de BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 557bis, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 527 et à l'Ouest par le lot n° 521bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110606-GL déposée le 02-02-2023, M. AVOUNGNASSOU Elom David Star, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 97 ca, situé à AGOE NYIVE ANOKUI, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110607-GL déposée le 02-02-2023, M. GAGNON Kossigan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à DAGUE, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité AMETOWOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFANDOMI COMLANVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110608-GL déposée le 02-02-2023, M. GBETI Kouassivi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAVI KOMLAN et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110609-GL déposée le 02-02-2023, M. ABOUBAKAR Tairou, profession : boucher, demeurant à LOME et domicilié à AHADJI-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMANYE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WONOU KOMLA DODJIO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110610-GL déposée le 03-02-2023, M. TCHAOULOU Agregna, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à AGOE NYIVE DALIKO, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATE KADEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110611-GL déposée le 03-02-2023, M. YENTIARE Yobare, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 94 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de AKATO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété AHIKLO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110612-GL déposée le 03-02-2023, M. AGBESSO Kabidema, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBODJEMKPLE et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110613-GL déposée le 03-02-2023, Mme DO REGO Afiavi S. E. Y. P. M. épouse D'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant à LOME et domiciliée à BENIGLATO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à BE, connu sous le nom de TOKOIN TAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 27, au Sud par le lot n° 44A, à l'Est par la rue NAPOULOK de 28 m et à l'Ouest par les lots n° 29 et 29 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110614-GL déposée le 03-02-2023, Mme DENYIGBA Nuifa Adzovi, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à CICA TOYOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 13 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110615-GL déposée le 03-02-2023, M. NOAMESHIE Kossivi Senam, profession : électricien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110616-GL déposée le 03-02-2023, M. KPATCHA Essolakina, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 55 ca, situé à SAGBADO LOGOTE, connu sous le nom de BALISSIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SIKATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110617-GL déposée le 03-02-2023, M. KOUWONOU Yawo Isac, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GADEKA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110618-GL déposée le 03-02-2023, Mme AGBOKOU Ablavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 01 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LOYI et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110619-GL déposée le 03-02-2023, Mme AGBOKOU Ablavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 38 ca, situé à LOME, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par l'axe de la ligne de la haute tension AKOSSOMBO, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la collectivité LOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110620-GL déposée le 03-02-2023, M. FOLI Rick, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BE, connu sous le nom de ATTIEGOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LOYI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110621-GL déposée le 03-02-2023, M. DOUTI Djabiou Bamigoli, profession : militaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 14 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KUSUGBO KODJO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110622-GL déposée le 03-02-2023, Mme MOUZOUH Angèle, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOUKLITO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110623-GL déposée le 03-02-2023, Mme PAGNAN Messewè, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14m chacune, à l'Est par les propriétés AWOUDJA KOMI et PAGNAN T. T. A. et à l'Ouest par la propriété AWOUDJA KOMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110624-GL déposée le 03-02-2023, Mme PAGNAN T. Talité Aurelie, profession : assistante administrative, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 31 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWOUDJA KOMI et à l'Est par la propriété FINOU FIODJEW.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110625-GL déposée le 03-02-2023, Mme DA SILVEIRA Adjoko Selom E, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ACOLATSE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110626-GL déposée le 03-02-2023, M. ALAWI Solba, profession : missionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AKE, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110627-GL déposée le 03-02-2023, M. MABA M'Kanrore, profession : informaticien, demeurant à KARA et domicilié à CHAMINADE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOMBLE KOMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110628-GL déposée le 03-02-2023, Mme TCHATAKOURA Assibi épouse BAMANA, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à LOME AFLAO AKATO-VIEPE, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété AVOUGLAN et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110629-GL déposée le 03-02-2023, Mme GNARO Pagnikim, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPOUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOVON et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110630-GL déposée le 03-02-2023, M. ABEWOU Evignon, profession : inspecteur des douanes, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 31 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBESSI AWLIME et au Sud par la route nationale n° 5 LOME KPALIME de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110631-GL déposée le 03-02-2023, Monsieur SAMEY Yaovi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à NOTSE et domicilié à TEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOGAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110632-GL déposée le 03-02-2023, Mme AMEGNAGLO Ayaba Aimée, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO GBODJOME, connu sous le nom de TOPOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTIOGBE et au Sud par l'emprise de la voie ferrée LOME ANEHO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110633-GL déposée le 03-02-2023, M. AZOUMAH Yao Kétowoglo, profession : enseignant chercheur, demeurant à AGOE et domicilié à ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 649A, au Sud par le lot n° 652, à l'Est par le lot n° 650 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110634-GL déposée le 03-02-2023, M. SEMANOU Kouami Selom R, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAVI ATSU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110635-GL déposée le 03-02-2023, M. TAVINA Kossi, profession : gérant, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 11 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADZOR KLUTSE, au Sud par une rue de 24 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110636-GL déposée le 03-02-2023, M. AFANOU Kodjovi Messan, profession : expert comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ELAVAGNO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADEKPLOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110637-GL déposée le 03-02-2023, Monsieur AGBOKOU Komlan Somelanyo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 41 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 427, au Sud par le lot n° 423, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 424.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110638-GL déposée le 03-02-2023, M. ANNY Dela Edem Yaovi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUZEAWOU KOFFI et à l'Ouest par la propriété ANNY ADJOA SIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110639-GL déposée le 03-02-2023, Mme NATADJOU Apinanon, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 18ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KPODZRO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110640-GL déposée le 03-02-2023, Mme ABOTCHI Adjovi épouse AMEGNAGLO, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYISSOU TREPOUPOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110641-GL déposée le 03-02-2023, Mme FOUSSENI Zoueratou, profession : sociologue, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à AGBO CAMPEMENT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une route non dénommée de 30 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété BOBI YAO et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110642-GL déposée le 03-02-2023, Mme BOUNDJOU Ouapondi épouse BAGNAH, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SITO AEROPORT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à BE KLIKAME, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110643-GL déposée le 03-02-2023, M. TCHAZODI Abdoul-Rahamani, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 68 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIDZRAKOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110644-GL déposée le 03-02-2023, M. ANANOU Dossou Georges, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 761A, au Sud par le lot n° 763, à l'Est par le lot n° 760 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110645-GL déposée le 03-02-2023, M. OGOUNSOLA Habib Olusegun, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 22ca, situé à KELEGOUGAN, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété AMOUSSA ADIATOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.